

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ENTRE

TRILEDIA, auto-entreprise d'HELENE SUPIC, déclarée à l'URSSAF du Morbihan sous le numéro SIRET 534 727 904 00011, dispensée d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et au Répertoire des Métiers (RM), domiciliée à La Trinité Porhoët (France).

ET

Le Client

Est désignée par le mot « Client », toute personne physique ou morale qui passe une commande de prestation à TRILEDIA.

Les présentes Conditions Générales de vente régissent l'ensemble des prestations assurées par TRILEDIA (traduction et relecture/correction de documents). En conséquence, elles ont valeur contractuelle entre TRILEDIA et le Client signataire du devis. Toute acceptation de devis et passation de commande à TRILEDIA par le Client, implique donc une adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales, sauf accord écrit particulier émis conjointement par TRILEDIA et le Client.

Ces présentes conditions sont consultables sur le site internet www.triledia.com et peuvent être adressées par courrier électronique sur demande. En cas de différences entre la version française et la version espagnole, également disponible sur le site internet, la version française sera retenue valable.

TRILEDIA est libre de modifier ses Conditions Générales de vente à tout moment. La version en ligne s'avère être la version en vigueur.

ENGAGEMENTS DE TRILEDIA

RESPONSABILITE

TRILEDIA s'engage à effectuer la traduction avec la plus grande fidélité par rapport au texte original en tenant compte des éléments fournis par le Client (terminologies spécifiques, glossaires, plans, dessins, etc.).

TRILEDIA décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du **texte d'origine**, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

De même, TRILEDIA ne saurait être tenu pour responsable de l'usage extérieur qui sera fait des documents fournis. Toute reproduction à des fins commerciales, publicitaires ou autre relève de la seule responsabilité du Client.

TRILEDIA se réserve le droit de ne pas effectuer une prestation si le document d'origine comporte des propos jugés contraires à la dignité humaine.

TRILEDIA ne prend pas en charge la traduction de documents juridiques. Cette prestation relève de la compétence de traducteurs assermentés ou jurés rattachés à un Tribunal de Grande Instance. Le Client devra faire appel à cette instance et solliciter les traducteurs habilités à ce type de traduction.

CONFIDENTIALITE

Conformément à la déontologie de la profession, TRILEDIA s'engage à ne pas divulguer les informations contenues dans les documents remis par le Client antérieurement ou postérieurement à la réalisation de la prestation.

TRILEDIA ne peut être tenu responsable d'une violation de la confidentialité qui serait à l'origine des dysfonctionnements des moyens de transmission par internet, par courrier postal ou terrestre.

Les documents d'origine sont retournés au Client sur demande.

ENGAGEMENTS DU CLIENT

PROPRIETE INTELECTUELLE

Avant d'envoyer un document à TRILEDIA, le Client doit s'assurer qu'il détient les autorisations nécessaires. Il doit être l'auteur du document ou vérifier que sa demande peut s'inscrire dans le cadre légal en ce qui concerne l'utilisation de documents soumis à Copyright.

Dans le cas contraire, le Client assumera seul les éventuels dommages et conséquences financières qui découleraient de sa négligence et dégage la responsabilité de TRILEDIA en cas de poursuite sur de tels motifs, y compris en cas d'action en justice opposant deux individus en raison de la teneur du texte ou de sa traduction.

Selon l'usage en la matière quand il s'agit de documents commerciaux utilisés au cours du déroulement normal d'activités commerciales, TRILEDIA abandonnera ses droits de traductions au profit du Client.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Le Client est tenu d'envoyer les documents par courrier électronique ou par voie postale à l'adresse indiquée sur le site internet.

Le Client s'engage à remettre les documents sous forme imprimée ou dactylographiée, de sorte qu'ils soient lisibles et compréhensibles. Les textes informatisés peuvent être au format PDF seulement s'ils sont exploitables sous Word et Excel.

La prestation de traduction ne prend pas en charge l'harmonisation de la mise en page, des polices, etc.

Par défaut, la traduction des textes contenus dans des images ou dans tout autre format non éditable est fournie dans un fichier texte distinct. Il appartient donc au Client de réintégrer la traduction dans ses documents d'origine.

En cas de difficulté de compréhension du texte, sur la forme ou le fond, le Client s'engage à fournir à TRILEDIA toute information (terminologie spécifique, glossaires, schémas, etc.) nécessaire à la bonne réalisation de la traduction. En cas de non-respect de cet engagement, TRILEDIA ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais suite à des recherches terminologiques indispensables à la compréhension du texte.

CONTROLE DE LA PRESTATION

Le Client est tenu de contrôler la prestation après sa livraison et d'en vérifier la cohérence technique.

ENVOI DU DEVIS

Sur la base des informations fournies par le Client, TRILEDIA adresse **un devis gratuit** avant chaque commande.

Sans ces informations, TRILEDIA ne fournit un devis qu'à titre indicatif et modifiable à réception de la totalité des données nécessaires.

Le devis est envoyé au Client par courrier électronique ou par voie postale. Il mentionne les éléments suivants : nature de la prestation (plus indication de la langue et du comptage des mots dans le cas d'une traduction), délai et mode de livraison, prix total de la prestation. La date de livraison sera calculée à compter de la réception du devis accepté par le Client.

ACCEPTATION DU DEVIS

Pour confirmer sa commande, le Client doit **accepter le devis par écrit et le retourner signé à TRILEDIA accompagné de la mention « bon pour accord ».**

A défaut de réception du devis accepté et signé, TRILEDIA se réserve le droit de ne pas commencer la prestation. Sans confirmation de la commande dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera considéré comme caduc.

Dès réception de votre devis dûment accepté et signé, TRILEDIA adresse au Client une **confirmation de commande.**

TRILEDIA se réserve également le droit, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison mentionnée sur la confirmation de commande dans les cas suivants :

- modifications ou envoi de documents supplémentaires par le Client postérieurement à l'envoi du devis par TRILEDIA,
- absence de documents lors de l'établissement du devis. Si le devis n'a été établi que sur une simple approximation du nombre de mots contenus dans les documents (traduction) ou du nombre de pages (relecture/correction), TRILEDIA procédera à un ajustement du tarif en fonction du nombre de mots ou pages en plus (ou en moins) une fois en possession des documents.

TARIFS

Les tarifs de base de TRILEDIA figurent sur le site internet www.triledia.com, rubrique **TARIFS.**

De par son statut d'auto-entreprise, **TRILEDIA n'est pas assujettie à la TVA** (article 293b du Code Général des Impôts). Les tarifs indiqués sur le site sont donc des **prix HORS TAXE et s'appliquent comme tels au Client.**

Les tarifs sont déterminés forfaitairement ou par unité de décompte (mot source, page ou mot cible si le document à traduire n'est pas informatisé).

Les demandes de traduction sortant des conditions habituelles (travail le week-end et les jours fériés, technicité accrue ou difficulté de compréhension nécessitant des recherches terminologiques supplémentaires) donnent lieu à une majoration de la tarification.

CONDITIONS DE PAIEMENT

FACTURE ENTREPRISES

Un acompte de 30% est demandé pour toute commande **supérieure à 300€.**

Dans ce cas, TRILEDIA ne commencera la prestation qu'après encaissement de l'acompte.

La facture est **émise sans TVA, sans escompte et payable à 30 jours** à compter de sa date d'émission. Elle est adressée au Client par courrier électronique ou par voie postale une fois la prestation effectuée et livrée.

FACTURE PARTICULIERS

La facture est **émise sans TVA, sans escompte et payable d'avance.** La confirmation de commande sera effective à **réception du paiement.** La facture est adressée au Client par courrier électronique ou par voie postale une fois la prestation effectuée et livrée.

MODES DE PAIEMENT

TRILEDIA accepte les paiements par chèque ou via *Paypal* depuis le site internet.

En cas de paiement par chèque en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais sont à la charge du Client.

Le chèque sera libellé à l'ordre d'Hélène SUPIC et envoyé à l'adresse postale figurant sur le site internet.

RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées selon la loi 92-1442 du 31/12/1992 relative aux délais de paiement des entreprises et dont le taux sera de 3 fois le taux légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité du paiement jusqu'à la date de paiement effectif.

Ces pénalités sont dues dès le premier jour de retard sans nécessité de mise en demeure.

En cas de non-paiement répété ou d'absence de réponse aux deux premiers rappels, TRILEDIA se réserve le droit de procéder au recouvrement de la facture au moyen d'une **mise en demeure** adressée au Client par lettre recommandée avec accusé de réception, suite à laquelle le Client sera tenu de procéder au paiement dans les huit jours à compter de la réception du courrier. Si cette mise en demeure devait rester sans effet, le Client serait redevable des intérêts de retard calculés à compter du jour suivant de la date de règlement inscrite sur la facture.

Les frais occasionnés par la procédure de recouvrement restent également à la charge du Client.

DELAIS ET LIVRAISON DES PRESTATIONS

DELAIS

Les délais sont définis avec le Client et mentionnés sur la confirmation de commande.

Ils peuvent être modifiés dans le cas où le Client :

- tarde à faire parvenir les documents ou les informations nécessaires à leur compréhension,
- modifie ou envoie des documents supplémentaires en cours de réalisation de la prestation,
- envoie les documents dans un format non valide ou illisible.

Dans tous les cas, TRILEDIA se réserve le droit de prolonger les délais de réalisation si cela est nécessaire à la bonne réalisation de la prestation.

Toutefois, TRILEDIA mettra tout en œuvre pour respecter les délais prévus initialement.

LIVRAISON

Une fois la prestation terminée, elle est adressée **gratuitement** au Client par courrier électronique.

Tout autre mode de livraison défini au préalable dans le devis (envoi recommandé, envoi express, impression de la prestation sur papier, gravure de la prestation sur CD-ROM, etc.) fera l'objet d'une facturation supplémentaire, à savoir :

- frais postaux ou de transporteurs : à la charge du Client
- impression de la prestation sur papier : 0,50€/feuille
- gravure de la prestation sur CD-ROM : 4€/CD

TRILEDIA ne saura être tenu pour responsable des retards d'acheminement par voie électronique, postale ou terrestre ou en cas de force majeure.

RECLAMATIONS

Le Client dispose d'un délai de 7 jours à compter de la date de réception de ses documents traduits ou relus/corrigés **pour exprimer par écrit** (courrier électronique ou courrier postal) son éventuel désaccord quant à la qualité de la prestation réalisée par TRILEDIA.

Sa réclamation sera accompagnée des documents originaux et de la traduction ou de la relecture/correction dans laquelle il mentionnera les passages contestés.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être admise et la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et acceptée et, de ce fait, facturée.

De même, toute réclamation sera exclue si, dans le délai de 7 jours imparti au Client, il a apporté ou fait apporter par un tiers des modifications au travail livré.

Dans le cas où la réclamation porte sur des erreurs reconnues comme telles par TRILEDIA (fautes de frappe, omissions d'éléments à traduire ou à corriger), TRILEDIA procédera **gratuitement aux corrections demandées** dans les meilleurs délais, seulement si ces erreurs ne sont pas liées à la mauvaise qualité du document d'origine (illisibilité, textes incomplets, terminologie fournie par le Client inexacte, etc.) auquel cas la responsabilité de TRILEDIA ne sera pas engagée.

De plus, des défauts dans une partie de la traduction ou de la relecture/correction ne peuvent, en aucun cas, remettre en question le travail tout entier. Les erreurs constatées et corrigées par TRILEDIA ne pourront justifier le non-paiement de la facture ou même donner lieu à des poursuites en vue d'obtenir des dommages et intérêts.

Pour la prestation de traduction, la réclamation ne peut porter que sur la démonstration d'une erreur commise dans la traduction du document transmis, en effet, TRILEDIA ne saura être tenu responsable d'une ambiguïté dans le document d'origine. De ce fait, sont exclues des réclamations :

- les différences d'interprétation,
- les nuances de style,
- les choix terminologiques distincts.

La responsabilité de TRILEDIA est limitée au montant de la facture correspondante et il en est de même en cas de perte ou de destruction des documents remis.

ANNULATION D'UNE COMMANDE

Toute annulation doit être **signifiée par écrit** à TRILEDIA.

En cas d'annulation, par le Client, d'une demande en cours de réalisation, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100% et le travail restant à effectuer à 50%.

En cas d'annulation, par le Client, d'une demande dont le travail n'est pas encore commencé, TRILEDIA ne facturera pas le Client.

REFERENCES

Le Client, sauf avis contraire signifié par écrit, autorise TRILEDIA à ajouter les prestations réalisées pour son compte, à la liste de ses références.

LOI APPLICABLE

En cas de litige de quelque nature que ce soit, les parties s'engagent à tenter un règlement amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige relève du Droit français et de la compétence exclusive du Tribunal de Vannes.